



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DE L'ALLIER

Siège social : 5 route de Clermont - 03000 MOULINS

Association déclarée à la Préfecture de l'Allier sous le N° 2437 – agrément préfectoral du 23 décembre 1980

Samedi 2 octobre 2021

RAPPORT MORAL

du Président Daniel Guillot

Mesdames, Messieurs, chers amis,

C'est avec grand plaisir et une émotion sincère que j'ouvre cette assemblée générale ordinaire annuelle de notre Comité Départemental de Tir.

En effet, après avoir présidé samedi dernier l'Assemblée Générale du club de l'Association Sportive de Tir de l'Agglomération Moulinoise, que j'ai l'honneur de diriger, je suis ravi de vous réunir pour ce moment privilégié de dialogue et d'échange.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre présence ici aujourd'hui. Vous témoignez ainsi de l'intérêt que vous portez aux activités et à la vie de votre comité. Ma pensée va également à celles ou ceux qui vous ont confié leur pouvoir.

Je vous présente les excuses de Michel LEGALLOIS, Président du club de Commentry, Denis LLADO, Président de la STAR Saint-Pourcinoise, Gino SIMONUTTI, Président du Rex-Club Domératois, retenus par d'autres engagements. Toutefois, ils ont pris soin de confier leur pouvoir afin d'être représentés, et je les en remercie chaleureusement.

Je remercie pour sa présence Monsieur François BROCHET, Conseiller Départemental sur le canton de Montluçon-2 et délégué au Sport, Conseiller municipal de Montluçon et conseiller communautaire de Montluçon Communauté. Monsieur BROCHET est également Référent territorial pour la santé et l'offre de soin sur le bassin de Montluçon.

Pierre-André PERISSOL, Maire de Moulins et Président de Moulins Communauté, est retenu par d'autres engagements et s'excuse de ne pouvoir être parmi nous. Je remercie Johnny KARI, Adjoint à la Jeunesse et au Sport, de le représenter.

Notre Vice-Président du Comité Jean-Pierre CHAULIER est bien entendu présent, il aura cet après-midi la double casquette de Président de notre Ligue et celle de membre du Comité Directeur de la Fédération Française de Tir. Je tiens à lui renouveler mes félicitations pour son élection au niveau fédéral. Ses contributions au sein des diverses commissions, telles que les Finances, la CNS Projet Sportif Fédéral et enfin la CNS TAR (Tir aux Armes Règlementaires) discipline qu'il affectionne particulièrement, étant un tireur compétiteur, seront sans aucun doute appréciées.

Avant d'aller plus avant, je voudrai saluer la mémoire de Georges LARUE, qui s'est éteint le lundi 22 mars 2021 à l'Ehpad de Bourges où il résidait depuis quelques mois. Georges a été membre de l'Association Sportive de Tir la Treignatoise de 1998 à 2018. Membre actif infatigable, il s'est acquitté de nombreuses années de la vérification des comptes du Comité Départemental de Tir de l'Allier et de la Ligue Régionale d'Auvergne de Tir. Je vous demande d'observer une minute de silence.

Je vous remercie.

Il est impossible de ne pas parler, dans ce rapport, de cette pandémie de Covid-19. Elle fut brutale, dévastatrice, que ce soit au niveau de la santé de chacun, mais aussi du point de vue économique, professionnel et bien entendu associatif, pour ne citer que ces domaines.

La pratique de notre sport a été mise à mal. L'ensemble des tireurs a été touché par cette situation sanitaire détestable. En effet, les directives nationales (Ministère des Sports) relayées par la Préfecture ou par les services de la Fédération Française de Tir, allaient de nombreuses fois encore nous amener, pour certaines structures, à en fermer l'accès aux sociétaires, ou, au mieux, lister les mesures transitoires d'ouverture des stands, tout au long de la saison. Les conséquences sont variables, selon que le type de gestion des infrastructures sportives est privé ou intercommunal. Parfois surgissent des situations ressenties comme étant pénalisantes et injustes. Je sais de quoi je parle : le Stand Roger Dumont, de par sa classification d'établissement recevant du public en catégorie X, plutôt que PA, s'est retrouvé fermé en totalité alors que d'autres stands de tir en territoire bourbonnais sont restés ouverts, bien qu'étant de configuration identique à celle de Moulins.

Vous avez été respectueux quant aux préconisations relatives aux gestes barrière, à la distanciation physique. Vous avez, pour la plupart, eu de l'imagination pour permettre la protection de chacun, en installant des séparateurs en plexiglas. Je félicite et je remercie tous les clubs qui se sont investis dans cette démarche, afin de protéger la santé de chacun. Je laisserai tout à l'heure Bruno BEZANCON, notre Trésorier Général, vous donner des détails sur les aides apportées par le Comité Départemental.

Puisque j'en suis amené à lister les difficultés rencontrées, je dirai un mot sur les nuisances sonores. De plus en plus de clubs font remonter à notre Président de Ligue les situations qui les touchent. Je citerai le cas de Moulins, dont le litige perdure depuis fin 2012. Le seul riverain installé face au stand de tir Roger Dumont a saisi le Tribunal. Le jugement sur le fond devrait intervenir d'ici la fin de cette année civile. Par ailleurs, et pour ne citer que ceux-là, le stand de Treignat avait été confronté à des revendications portées par des riverains, la Société de Tir Sportive de Montluçon, ou encore le Rex-Club Domératois et plus récemment la Société de Tir de l'Agglomération Cussétoise ont, eux aussi, été confrontés à ces difficultés.

Dans un troisième registre, nous devons nous préoccuper de l'aspect plombémie. Les rapports émis par les services de l'État, suite aux contrôles effectués sur site, ne doivent pas être pris à la légère. Il peut s'ensuivre des fermetures administratives si des solutions ne sont pas mises en œuvre pour la lutte contre la plombémie. De nombreux clubs ont déjà anticipé en substituant la moquette des tables de tir par des revêtements plastiques ou stratifiés. Des dalles en béton ont remplacé les graviers, des pièges à balles ont remplacé les pneus. Je vous invite à réfléchir sur les travaux à effectuer dans vos structures fermées. Des solutions alternatives existent, toutefois. Notre Président de Ligue se penche sur la possibilité de substitution des diabolos en plomb par de l'étain. Ainsi, cette suppression de pollution ne deviendrait plus une entrave à la pratique des disciplines à 10 mètres. L'Union européenne est claire : il faudra éradiquer totalement le plomb dans les munitions. Pour s'en convaincre, il faut savoir qu'elle a demandé à l'ECHA (Agence Européenne des produits chimiques) de préparer une proposition d'interdiction des munitions à base de plomb. Cela toucherait aussi bien l'utilisation à la chasse dans la nature que les tireurs sportifs et leurs installations.

Mais revenons sur des sujets locaux.

De nouveaux dirigeants de clubs ont été élus lors de leur assemblée générale. Il s'agit notamment de Loïc BIRON, du Tir Sportif de Vichy, de Christian KOELLER, de la Société de Tir de l'Agglomération Cussetoise, et de Franck BEAUGRAND, pour le CSLG - École de Gendarmerie de Montluçon. Félicitations à vous, messieurs pour votre engagement au service du tir sportif, et j'adresse mes remerciements à vos prédécesseurs pour tout le travail effectué et je formule le souhait qu'ils puissent aider les nouveaux élus du mieux possible. La transmission du management doit, à mon sens, se faire sans heurt et avec l'objectif de ne pas pénaliser les sociétaires. Les conflits doivent se régler pour laisser place à la sérénité, nécessaire à la gestion d'un club. Le bénévolat est déjà assez malmené et il convient de ne pas laisser s'installer la lassitude et le

découragement. Je rappelle que je reste, tout comme l'ensemble du Comité Directeur, à la disposition de tous les Présidents, sur toutes les thématiques qui nous touchent au quotidien.

Je tiens à remercier particulièrement les clubs de Vichy et de Saint-Pourçain, qui m'ont invité à participer à leur assemblée générale. C'était pour moi l'occasion de passer de nombreux messages, de mesurer l'étendue du travail effectué et de redire aux dirigeants que le Comité Départemental est, et restera à leur côté. Je vous le dis, Messieurs les Présidents, n'hésitez pas à nous solliciter, à nous faire remonter vos suggestions ou critiques.

Du point de vue sportif, une fois de plus, cette saison a été marquée par la pandémie de la Covid-19, qui a mis à l'arrêt brutal toutes les activités liées à notre sport. Aucune compétition n'a pu être réalisée, aussi bien en saison hiver qu'en été. On notera simplement la participation de nos jeunes au E-challenge de tir, proposé par la Fédération Française de Tir et dont l'organisation revenait à chacun des clubs.

La ligue avait mis en place la Fête du Tir à Issoire, le 3 juillet dernier. Il s'agissait là de remettre en selle nos jeunes compétiteurs, qui n'avaient jusque-là aucun match à leur actif.

Il est important de souligner l'embauche par la Ligue d'un Référent Formation Ligue, Patrice LEDUC, à compter du 1^{er} septembre de cette année. Le Comité Départemental ne manquera pas de travailler avec le RFL de la Ligue pour donner du corps à notre projet associatif départemental, notamment en ce qui concerne la promotion du tir sportif, la formation des dirigeants, des arbitres ou encore des bénévoles qui œuvrent sans relâche au quotidien dans les stands de tir.

Patrice mène de front son objectif d'obtention du DEJEPS (retardé par la crise sanitaire) et a déjà proposé un calendrier de formations à l'attention du public auvergnat. De nombreuses visioconférences ont déjà été mises en place. Pour avoir une idée précise des différentes prestations proposées par le RFL, il suffit de se rendre sur le site internet de la Ligue régionale d'Auvergne de Tir à la rubrique Formation.

Je laisserai tout à l'heure la parole à Patrice, pour qu'il vous présente succinctement les différents axes mis en place.

Nul doute qu'il réveille en nous au moins l'envie de se mettre au pistolet 25 mètres Vitesse Olympique pour aller ensuite titiller Jean QUIQUAMPOIX, champion olympique médaille d'or à Tokyo !

Puisque nous sommes dans les rêves olympiques, il nous faudra nous pencher sur l'accessibilité de nos structures, à destination des tireurs et publics à mobilité réduite. C'est un dossier à enjeux forts et vous pourrez compter sur moi pour mobiliser des soutiens, qu'ils soient financiers ou techniques. Je proposerai au Comité Départemental d'établir un diagnostic sur l'ensemble des clubs bourbonnais

Au niveau de l'arbitrage, notre Référent Départemental Didier COLSON vous dira deux mots sur la saison écoulée. Je crois savoir que les effectifs des dames et hommes en rouge sont en nette diminution et il nous faudra rapidement nous interroger sur les actions à mettre en place pour pallier cette situation.

Nos effectifs ont légèrement baissé lors de la saison passée avec 19 licences en moins. Nous sommes passés de 1547 à 1528 licences au 31 août 2021. Notons que les 31 licenciés du BTMQ (Ball Trap Montluçon-Quinssaines) ont permis de limiter la casse. Si l'on fait référence à l'année 2019, où nous franchissions historiquement la barre des 1600 licenciés (1624 exactement), nous observons que nos effectifs ont baissé de 6% entre 2019 et 2021. Les clubs les plus touchés sont le RPNA (Commentry) et le Rex-Club Domératois. A l'inverse, c'est l'association sportive de tir La Treignatoise qui a engrangé le plus de licences, toujours sur cette même période d'un an. Ce club, très envié, dispose de magnifiques installations.

Concernant nos effectifs des jeunes de moins de 20 ans, je rappelle que le Comité Directeur du Comité Départemental a voté à l'unanimité la non perception de sa part sur la licence jeune, ce qui représente 5 euros par licence et environ 450 euros de prise en charge. Nous avons emboîté le pas de la Ligue, qui elle aussi a fait l'impasse sur sa part, le montant par licence étant de 10 euros. La Fédération Française de Tir avait donné le La en signalant qu'elle ne percevrait pas les 41 euros sur une licence Jeune, que ce soit pour

les renouvellements ou pour les nouvelles prises de licence. Je formule le souhait que cet effort collectif permettra de maintenir, voire d'augmenter les effectifs jeunes. La relève en dépend.

Qu'il me soit permis de donner un coup de projecteur sur le club de Ball-Trap de Montluçon-Quinssaines. Christophe BLOIS, son dynamique dirigeant, n'a pas ménagé sa peine pour remettre en ordre de marche cette structure, qui va désormais s'inscrire dans le paysage des compétitions départementales, en complément des clubs déjà en place. Les structures ont été homologuées, suite à la visite de la commission, le 14 mai 2021. Le Président CHAULIER, Pierre BESSIÈRE, Président de la commission régionale d'homologation et Alain VANDERPERRE, représentant Jean-Michel PEYRILLER, Président de la Commission Régionale d'Arbitrage avaient fait le déplacement.

Ainsi, le club, en complément des disciplines plateaux de la FFTIR, pourra proposer la Fosse Olympique Double Trap dans un contexte de compétition départementale, un avis favorable pour une homologation complète ayant été émis. C'est un bel enrichissement quant à l'offre de disciplines sur le bassin montluçonnais.

Comme nous en étions convenus en fin de saison passée, nous examinerons lors de la prochaine réunion du Comité Directeur, les demandes d'aides à la compétition qui nous seront présentées par le BTMQ. Il va sans dire que nous devons nous attacher à prioriser les prochaines demandes d'aides formulées par les clubs. En effet, les recettes du Comité ne sont pas extensibles à souhait. Je tiens à souligner et à remercier une nouvelle fois le Conseil Départemental de l'Allier, qui, à travers sa Commission Permanente, nous apporte une aide non négligeable, en dépit de la baisse des budgets. Monsieur le Conseiller Départemental, en mon nom et au nom du Comité Directeur, je vous remercie pour vos décisions d'attributions de subventions pour la cause du Tir Sportif. Vous contribuez ainsi à la mise en place de multiples actions. C'est une reconnaissance et un soutien incontestable pour les clubs et les bénévoles qui les composent.

Certains clubs n'ont pas la même destinée. Il me faut vous citer le cas du club du Tir Sportif de Vaux, qui va faire l'objet d'une dissolution. Nous nous sommes rendus sur place, Jean-Pierre CHAULIER et moi-même, convoqués par Monsieur le Maire de Vaux. Il s'agissait de prendre acte que ce stand ne pouvait pas, en l'état, rester ouvert à ses adhérents pour des raisons évidentes de sécurité. Un arrêté municipal avait dans un premier temps ordonné la fermeture du stand. La dissolution sera présentée lors de l'Assemblée Générale de la Ligue le 10 octobre prochain, pour qu'elle soit entérinée par la Fédération Française de Tir. Les licenciés de ce club ont, pour la plupart, repris leur licence dans les clubs environnants. Je vous invite, Messieurs les Présidents, à étudier et à rendre possible les potentielles demandes de mutation au sein de vos structures.

Je vais maintenant aborder un point, qui est également important à mes yeux. A maintes reprises, mon prédécesseur Jean-Pierre CHAULIER vous avait déjà sollicités, aussi bien en tant que Président de Comité que Président de Ligue. Il s'agit de la valorisation de vos bénévoles, en les proposant pour l'obtention d'un mérite fédéral. Ne me dites pas que vous n'avez personne à proposer. Dites-moi plutôt que vous avez l'embarras du choix ! La procédure est simple : il vous suffit de remplir un questionnaire et de le faire parvenir au Président de Ligue.

Certains bénévoles sont totalement désintéressés, d'autres sont sensibles à cette reconnaissance. Personne ne peut se substituer à vous pour effectuer des demandes. Je vous invite à y réfléchir et à faire remonter vos propositions.

Il nous faudra tout à l'heure voter pour remplacer Romain RAMALINGOM-SELLEMOUTOU, qui occupait la fonction de vérificateur aux comptes. Romain, auparavant licencié au Rex-Club Domératois, a quitté la région Auvergne pour Libourne. Je le remercie sincèrement pour le travail de qualité effectué et je lui souhaite bonne chance pour sa nouvelle vie professionnelle et sportive. Rappelons que ce champion Paratir devait être l'un des porteurs de la flamme olympique des Jeux de Tokyo au Japon. Son voyage a été

annulé du fait de la crise sanitaire. La flamme des contrôleurs aux comptes, elle, ne s'éteint pas puisque je proposerai à vos suffrages la candidature de Madame Anne-Lise CHALMIN, qui a accepté de postuler.

Je souhaite enfin vous informer que je proposerai au vote du Comité Directeur de notre Comité ma candidature au poste de Secrétaire Général pour le CDOS 03, Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Allier, qui est en bonne voie pour renaître de ses cendres. En effet, avec mon collègue Jean-Luc FRAMONT, Président du Comité Départemental de Tennis de l'Allier, nous mettons tout en œuvre pour que ce maillon incontournable du mouvement sportif local soit en ordre de marche avant la fin de cette année civile. Nous sommes soutenus dans notre démarche par le CNOSF et le CROS Auvergne-Rhône-Alpes. J'y associe bien entendu le Conseil Départemental de l'Allier, à travers l'implication de Monsieur BROCHET, et la Direction Aménagement du Territoire, dont le chargé de mission développement du sport dans les territoires est présent aujourd'hui à titre personnel. Il s'agit de Monsieur Ousmane GUEYE, qui nous a déjà prodigué de nombreux conseils et nous assure de son soutien administratif et technique. Comme il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, je reviendrai pour vous informer plus amplement sur ce sujet.

Je voudrai conclure en émettant un vœu. Je souhaite que la situation sanitaire s'arrange, pour notre santé à tous, bien sûr, et pour nous laisser reprendre nos activités sportives et nos compétitions. Je ne voudrai pas apprendre une fois de plus que les championnats de France des Écoles de Tir sont repoussés d'une année supplémentaire.

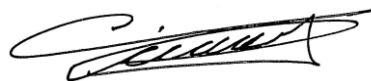
Notre capacité à organiser des grands événements dans notre département et le savoir-faire de Jean-Pierre CHAULIER, entouré de son équipe de bénévoles ne sont plus à démontrer. Que ces championnats de France des Écoles de Tir soient couronnés de succès. Je vous invite toutes et tous à vous rendre au parc des expositions de Montluçon entre les 26 et 29 mai 2022.

Un mois après, le club cussetois organisera les championnats de France en Arbalète Field IR 900, tandis que Moulins recevra les championnats de France à 25 et 50 mètres en 2024.

Mais avant d'en arriver là, il nous faut nous projeter dans notre saison sportive et nous remettre en mémoire les automatismes relatifs à la gestion des compétitions, de l'arbitrage. Par ailleurs, j'espère que vos effectifs ne s'émousseront pas trop, et que le volume d'activités au sein de vos clubs sera conséquent, que vous soyez organisateur de championnat ou pas.

Mesdames, Messieurs, chers amis, je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite à toutes et à tous une saison 2021 / 2022 la meilleure possible.

Daniel GUILLOT



Président du Comité Départemental
De Tir de l'Allier